



SOMMAIRE

Pages 2-3

- Élections internes (CA académique, bureaux départementaux) : appels à candidature

Page 4

- Mutations inter académiques

ÉDITO

Pas de répit !

Ni la crise sanitaire, ni les vacances scolaires n'auront freiné le rythme des coups bas du côté du ministère !

Après l'assassinat odieux de **Samuel Paty**, le ministre, par ses revirements, a réussi l'exploit d'ajouter la désorganisation à l'indignité. L'exigence du SNES de libérer du temps le lundi 2 novembre, pour préparer l'hommage à notre collègue et la reprise des élèves, a heureusement été largement entendue et dans la majorité des établissements, la rentrée a pu se dérouler dignement.

Poussé dans ses derniers retranchements par la mobilisation des salles des profs et des vies scolaires (débrayages, droit de retrait, et grève sanitaire du 10 novembre), JM Blanquer, initialement enfermé dans sa communication hors-sol sur un supposé **protocole sanitaire** « renforcé », a dû lâcher du lest et autoriser la réduction des effectifs des élèves accueillis dans les lycées. Mais rien pour les collèves, où les cours à 30 élèves voire plus sont légion !

Puis vinrent les annonces sur ce que le ministre continue d'appeler la « **revalorisation** »... Fin 2019, 10 milliards d'euros sur un plan pluri-annuel de 15 ans étaient promis ; début janvier nous étions « à l'aube d'une revalorisation historique des professeurs »... À l'arrivée, 150 € annuels de prime d'équipement – sauf pour les documentalistes et les CPE ! -, et une augmentation du 1^{er} échelon (100 € mensuels) au 7^e échelon (29 €), **ce qui exclut de toute augmentation 69% de la profession !** Rien que pour rattraper l'effet de l'inflation des 10 dernières années, il faudrait une augmentation de 234 € par mois pour un certifié au 5^e échelon. Loin de toute revalorisation, les mesures annoncées ne constituent même pas le rattrapage des pertes accumulées ces dernières années ! Et aucune assurance sur un plan pluriannuel de revalorisation, indispensable pour mettre les enseignants français à hauteur de la moyenne des pays de l'OCDE !

Dans la saga Blanquer, dernier épisode en date : les révélations de Mediapart et de Libération relatives au **financement et au fonctionnement du syndicat « Avenir Lycéen »** ainsi qu'au rôle joué dans cette affaire par certains membres du ministère et par des hauts fonctionnaires des rectorats. Ces informations particulièrement graves touchent aux fondements même de la démocratie et aux valeurs de la République. Elles sont révélatrices d'un coupable mélange des genres qui sape la conception de l'État, censé être au service de l'intérêt général et non d'intérêts particuliers. Elles montrent aussi l'idée que se fait le ministère de la démocratie lycéenne, qui serait réduite à n'être qu'un instrument de promotion des réformes emblématiques du ministre...

Au SNES, au contraire, les valeurs que nous défendons et les mandats que nous portons sont le fruit de **discussions collectives et de débats avec tou.tes les syndiqué.es**, dont le point d'orgue est le **congrès national**. Le prochain aura lieu à Montpellier du 29 mars au 2 avril. Il sera précédé par un congrès académique les 10 et 11 mars. Enfin des élections internes seront organisées dans chaque établissement en janvier, pour renouveler la CA académique du SNES, ainsi que les bureaux départementaux. **Pour le SNES la démocratie n'est pas un vain mot !**

Bertrand HUMEAU, le 23 novembre 2020

PRIX : 1,00 €

MONTPELLIER SNES

Enclos des Lys B - 585 Rue de l'Aiguelongue
34090 MONTPELLIER - 04 67 54 10 70

Port payé - Dispensé de timbrage
Presse - Montpellier CT

Directeur de la publication : Bernard Duffourg
N° Commission Paritaire : 1121 S 05907

Imprimé par IMPACT Imprimerie
483 ZAC des Vautes.
34980 SAINT-GÉLY-DU-FESC



CONGRÈS NATIONAL MONTPELLIER 2021



Année de congrès national pour le SNES, 2021 verra aussi le renouvellement de ses élu-e-s dans les différentes instances internes. Dans un premier temps, sont concernés au niveau académique la CA académique et les bureaux départementaux. Les élections à ces 2 instances auront lieu du 18 janvier au 3 février 2021, dans les établissements. Première étape dans ce Montpellier-SNES : **l'appel à candidatures** des différentes tendances. Puis en janvier, **les listes des candidats** avec les modalités de vote. Enfin les 10 et 11 mars 2021, **le congrès académique**, qui préparera le congrès national de Montpellier fin mars.

Ces élections sont un moment fort de la démocratie à l'intérieur du SNES : participez-y !

CA ACADÉMIQUE ET BUREAUX DÉPARTEMENTAUX APPELS À CANDIDATURE

UNITÉ ET ACTION

POUR DÉBATTRE, PROPOSER ET AGIR... ENSEMBLE !

Le renouvellement de nos instances se fait dans un contexte inédit, grave et pesant. La situation sanitaire préoccupante, est aggravée par la gestion d'un gouvernement qui navigue à vue, fait le choix de renvoyer au local la prise en charge des difficultés et ne se préoccupe jamais de leurs conséquences sur les personnels, les jeunes et leur devenir.

Cette crise ne doit pas masquer les attaques contre l'École, la fonction publique et notre modèle social. Notre profession reste méprisée par ce gouvernement qui souhaite nous mettre au pas (réformes du second

degré, loi de transformation de la Fonction Publique, réformes des retraites...).

Face à ce mépris constant, nous avons besoin d'un syndicalisme fort, unitaire et porteur de perspectives collectives de transformation sociale. Cela passe par la défense d'un service public d'éducation ambitieux en matière de démocratisation et d'émancipation, par le renforcement de notre rôle et de nos missions (revalorisation des métiers dans toutes leurs dimensions), et aussi par la promotion d'alternatives au modèle de société libérale.

À Unité et Action, nous militons et agissons pour la mobilisation la plus large de nos professions afin de construire les rapports de force indispensables pour imposer d'autres choix pour l'école, d'autres choix de société dans la perspective d'un « monde d'après » plus humaniste et fraternel.

*Pour nous rejoindre contactez :
Thierry JOUVE, Hervé FUMEL
s3mon@snes.edu*

ÉCOLE ÉMANCIPÉE

La crise sanitaire est un révélateur tragique des tares d'un système économique injuste et inefficace : le capitalisme. Sans les services publics, notre pays serait aujourd'hui dans un bien pire état. Malgré des années d'austérité salariale, de casse des statuts et de suppressions de postes, les fonctionnaires tiennent bon au service de la population.

Dans les établissements, les personnels s'épuisent entre la mise en œuvre à marche forcée de réformes contestées et les craintes générées par la pandémie. Il faut à la fois obtenir

un protocole sanitaire digne de ce nom (tests massifs, masques gratuits, distanciation physique) et exiger des aménagements de programmes et l'adaptation des examens.

Alors que les milliards coulent à flots, dans un total mépris, le ministre Blanquer qui n'écoute plus que lui-même nous propose quelques millions d'euros. C'est d'une création massive de postes chez tous les personnels et d'une augmentation conséquente des salaires dont nous avons besoin, pas de mesurette.

Le « monde d'après » que l'on nous a promis est à construire. Le SNES-FSU doit prendre sa part dans cette belle entreprise. L'action collective sera utile car la tentation sera grande de, une fois encore, nous faire payer leur crise.

Portez-vous candidat.e sur les listes présentées par l'École Émancipée.

*Contacts :
dominiqueblanch@free.fr
jean.pilloy@orange.fr*

ÉMANCIPATION

POUR UN SYNDICALISME DE LUTTES ET UNE ÉCOLE DE L'ÉMANCIPATION

La situation sanitaire désastreuse ne justifie aucune pause syndicale.

Après les soignant.es, nous sommes en première ligne sans avoir les moyens de faire face.

Malgré nos besoins (conditions de travail, emploi, augmentation salariale), avec Blanquer, le gouvernement Macron poursuit sa casse du service public d'éducation, au risque d'en finir avec ce que défend le SNES-FSU.

L'échec à faire face à ces contre-réformes n'est pas l'échec du syndicalisme : c'est celui de la stratégie du « dialogue social », avec ses négociations à froid et ses

journées d'action sans lendemain.

Par contre le dernier recul de Blanquer (demi-groupes dans les lycées) est le fruit des mobilisations auto-organisées dans les établissements et soutenues par les syndicats.

Il est urgent d'adopter une orientation, une stratégie, des pratiques pour stopper cette politique !

Et pour gagner,

- il faut rompre avec le dialogue social, adopter des mots d'ordre clairs, demander l'abandon, le retrait

ou l'abrogation des contre-réformes, lutter pour la titularisation des collègues précaires,

- mais aussi défendre les libertés, celles des enseignant.es (que Samuel Paty a payé de sa vie), comme celles des élèves, et stopper la répression.

Il ne suffira pas de journées d'action dispersées, des caisses de grève seront donc indispensables.

Pour soutenir une telle orientation, rejoignez Emancipation !

youri.le-jannou@ac-montpellier.fr

Rosine Charlut : rbcm@free.fr

FRONT UNIQUE

En réponse aux mobilisations contre son protocole sanitaire, Blanquer s'en prend aux statuts par des protocoles locaux imposant l'enseignement « hybride » (double journée de travail !) dans les lycées et vise la liquidation totale du bac via le contrôle continu.

Ce dispositif s'intègre aux objectifs du Grenelle de l'Éducation : démolir ce qui reste des statuts enseignants en y associant les dirigeants des organisations syndicales.

Le gouvernement accentue la répression contre les mobilisations (lourdes sanctions contre les 4 professeurs de Melle, violences

policieres contre les lycéens). Et dans sa marche à l'état policier, il accélère sa remise en cause des libertés démocratiques (loi « Sécurité globale » qui interdirait de filmer les violences policières, loi LPR qui pénaliserait tout mouvement de contestation dans les universités).

Contre toutes ces attaques, la direction du SNES doit cesser toute concertation avec le gouvernement et combattre pour le front uni des organisations syndicales sur les mots d'ordre :

- Demi-groupes une semaine sur deux sans distanciel en lycée et en collège !
- Boycott du Grenelle de

l'Éducation !

- Dégel du point d'indice, rattrapage du pouvoir d'achat perdu, augmentation des rémunérations indiciaires pour tous !

- Retrait des lois LPR et Sécurité globale !

Soutenez cette orientation en apportant votre candidature.

Contacts :

Jean-Michel Spinasse :

jeanmi191@gmail.com

Frédéric Robert :

fredrobert19@yahoo.fr



MUTATIONS 2021

MUTATIONS

MOUVEMENT INTER : C'EST PARTI !

La campagne des mutations 2021 a débuté.

Le serveur pour le mouvement inter académique est ouvert **du mardi 17 novembre 12h au mardi 8 décembre 2020 12h** (heure Métropole). Les demandes de mutations se font sur SIAM via IProf

Toutes les informations utiles sont sur notre site (www.montpellier.snes.edu) et sur le Portail Mutations 2021 national (<https://www.snes.edu/carriere/portail-mutations-2021/>). Vous y trouverez en particulier :

- les cartes avec les barres d'entrée du mouvement inter 2020
- les publications du SNES « US spéciale mutations » et « cahier SNES »
- le calendrier du mouvement (cf. ci-dessous)
- le simulateur de barème et de liste de vœux du SNES-FSU
- la fiche de suivi syndical en ligne pour le mouvement inter et en PDF pour les mouvements spécifiques nationaux
- les cartes des académies limitrophes et d'extensionLe SNES-FSU de Montpellier est à vos côtés pour vous conseiller dans la formulation de vos vœux et le calcul de votre barème.

N'hésitez pas à nous contacter par courriel ou téléphone (04.67.54.10.70) pour obtenir un rendez-vous.

Saisie des candidatures et des vœux (via SIAM I-Prof)	17 novembre 2020 à 12h au 8 décembre 2020 à 12h (heure métropole)
Date limite d'envoi par les intéressés des demandes de priorité-handicap au médecin conseiller technique du Recteur	8 décembre 2020
Envoi des confirmations de demandes aux candidats par courriel à l'adresse mél, personnelle ou professionnelle saisie dans SIAM	9 décembre 2020
Retour des confirmations de demandes accompagnées des pièces justificatives par courriel	8 janvier 2021
Affichage des barèmes sur SIAM	<u>A</u> partir du 13 janvier 2021 – 17h
Période de contestation des barèmes	Du 13 janvier – 17h au 28 janvier 2021
Date limite de demande tardive de participation au mouvement, d'annulation et de modification de demande	Vendredi 12 février 2021
Transmission des résultats aux participants	Mercredi 3 mars 2021